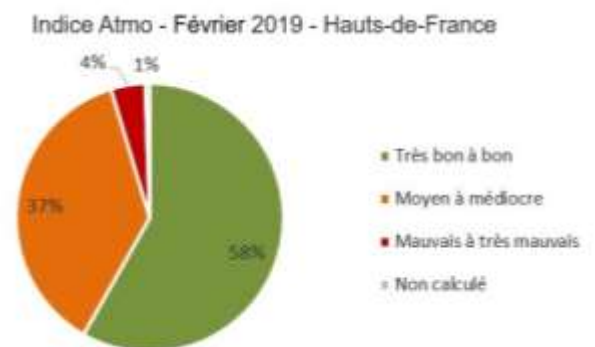



Février 2019

Indices de la qualité de l'air

En février, la qualité de l'air en Hauts-de-France s'est dégradée par rapport au mois de janvier, passant de 79 % d'indices « très bons à bons » à 58 % en février. Durant ce mois, 37 % des indices ont été « moyens à médiocres » et 4 % ont été mauvais à très mauvais.

Plusieurs agglomérations de la région ont été touchées par des indices « mauvais » (indices 8) dus aux particules en suspension PM10 (inférieurs à 10 micromètres). L'an dernier à la même période, la qualité de l'air a été meilleure avec 70 % d'indices « bons ».



66

L'indice Atmo est un indicateur journalier de la qualité de l'air, défini sur une échelle de 1 à 10 ; plus l'indice est élevé, plus la qualité de l'air est mauvaise.

Concentrations maximales de polluants dans l'air

	Maximum (µg/m ³)	Station / influence	Date - heure	Valeur réglementaire
Dioxyde de soufre	162.6	Saint-Pol-sur-Mer (59) / Urbaine	02/02 à 22h	Valeur limite : 350 µg/m ³ en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 24 heures par an
Dioxyde d'azote	166.5	Beauvais Dr. Lamotte (60) / Trafic	15/02 à 18h	Valeur limite : 200 µg/m ³ en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 18 heures par an
Ozone	96.4	Arrest (80) / Rurale régionale	28/02 à 13h	Objectif à long terme : 120 µg/m ³ en moyenne sur 8 heures glissantes
Particules PM10	81.3	Valenciennes Wallon (59) / trafic	14/02	Valeur limite : 50 µg/m ³ en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 35 jours par an
Particules PM2.5	48.1	Boulogne-sur-Mer / Trafic	27/02	Recommandation de l'OMS : 25 µg/m ³ en moyenne journalière

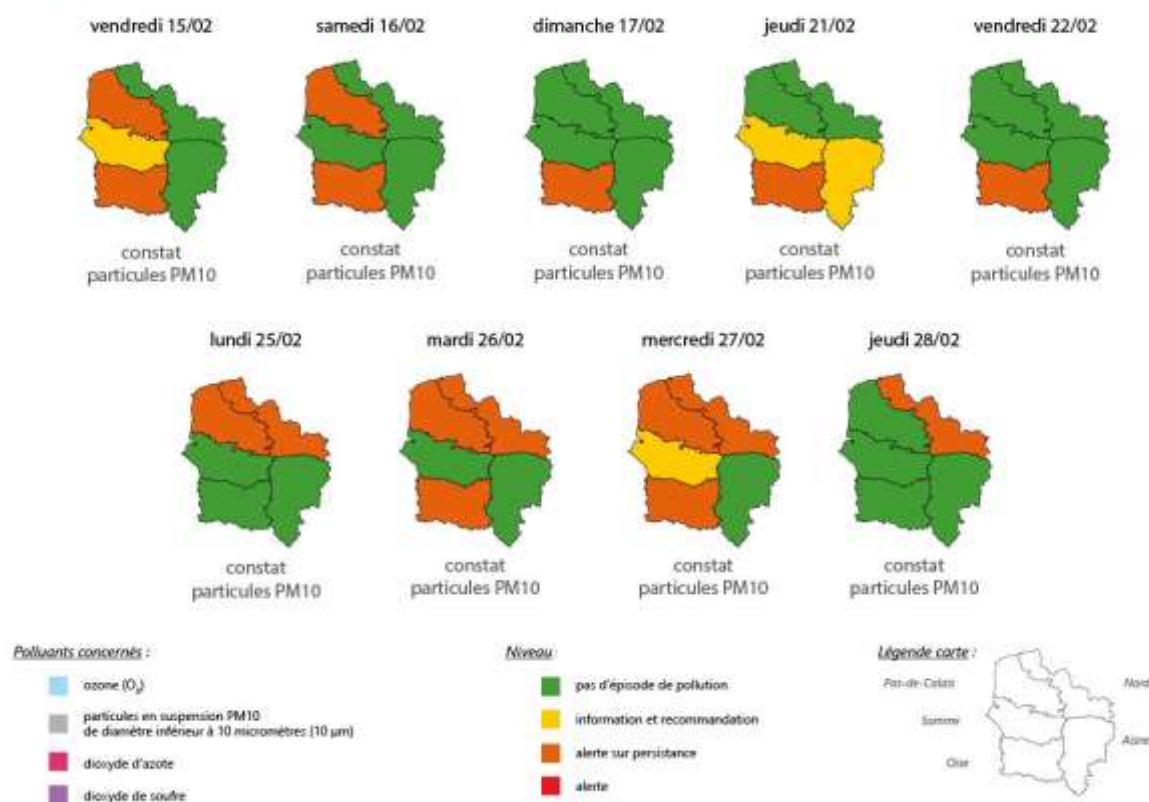
*µg/m³ : microgramme (1.10⁻⁶ g) par mètre cube

**fond : pollution ambiante, qui n'est pas sous l'influence d'une source d'émission particulière

Les données validées présentées sont susceptibles d'être modifiées lors d'une validation trimestrielle. Ces données restent la propriété d'Atmo Hauts-de-France et peuvent être diffusées à d'autres destinataires (art L.122-1 et L.122-2 du code de la propriété intellectuelle). Toute utilisation partielle ou totale de ce document doit faire l'objet d'une demande préalable auprès d'Atmo Hauts-de-France et doit mentionner, dans tous les cas, « source : Atmo Hauts-de-France ».

Épisodes de pollution de l'air

2019 Épisode de pollution dans les Hauts-de-France



La région Hauts-de-France a connu 3 épisodes de pollution de l'air aux particules en suspension PM10 (inférieures à 10 micromètres) au mois de février :

- **Du 15 au 17 février 2019** avec trois jours d'épisode sur le département de l'Oise, deux jours dans le Pas-de-Calais. Ces deux départements ont été concernés par un niveau d'alerte sur persistance. Le département de la Somme a dépassé le 15 février le niveau d'information et de recommandation ;
- **Du 21 au 22 février 2019** sur le département de l'Oise, en niveau d'alerte sur persistance et uniquement le 21 février sur les départements de l'Aisne et de la Somme avec un niveau d'information et de recommandation ;
- **Du 25 au 28 février** sur le département du Nord, du 25 au 27 février dans le Pas-de-Calais, du 26 au 27 dans l'Oise avec pour ces trois départements un niveau d'alerte sur persistance. Le département de la Somme a été en niveau d'information et de recommandation le 27 février.

Ces épisodes de pollution s'expliquent par des émissions en particules en suspension importantes associées à des conditions météorologiques qui n'ont pas permis aux polluants de se disperser. A ceci s'ajoutent des imports extérieurs de pollution venant de l'Est.

Un épisode de pollution est caractérisé comme tel dès lors qu'un niveau est susceptible d'être dépassé pour le jour-même ou le lendemain.

Les quatre polluants soumis à cette réglementation sont :

Les particules en suspension PM10, l'ozone, le dioxyde d'azote et le dioxyde de soufre.

La procédure nationale définit deux niveaux réglementaires en concentration dans l'air à ne pas dépasser, pour chacun des polluants :

- 1^{er} seuil : information et recommandation,
- 2^{ème} seuil : alerte (plus haut niveau du dispositif)

[En savoir plus](#)

Indices pollens

Le 6 février, Atmo Hauts-de-France a recommencé ses prélèvements de pollens sur son capteur situé à Boves (80). **En février, la région a enregistré un risque allergique aux pollens moyen (indice 3) dû aux pollens de noisetier et d'aulne.**

Ce début de saison pollinique est exceptionnel avec plus de 6000 grains de pollens/m³ comptabilisés. A cette même période en 2018, Atmo comptabilisait seulement 1000 grains.



Le risque allergique au pollen correspond à l'exposition aux pollens. Il prend en compte :

- le nombre de grains de pollens dans l'air,
- le potentiel allergisant des plantes.

Le risque allergique est défini sur une échelle de 0 (nul) à 5 (très élevé).

[En savoir plus](#)